

Štichauer, Jaroslav

La néologie du citoyen Mercier

Études romanes de Brno. 2005, vol. 35, iss. 1, pp. [49]-60

ISBN 80-210-3723-7

ISSN 0231-7532

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/113228>

Access Date: 29. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

JAROSLAV ŠTICHAUER

LA NEOLOGIE DU CITOYEN MERCIER

Louis-Sébastien Mercier a derrière lui le passé d'homme de lettres apprécié, il est vrai, plus à l'étranger qu'en France, et l'expérience de révolutionnaire lorsqu'il publie, en 1801, sa «*Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux*». ¹ Il prolonge ainsi tout un courant de pensée philologique favorable à l'accueil de mots nouveaux qui commence à gagner du terrain dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, notamment à partir de la quatrième édition du Dictionnaire de l'Académie française (DA) parue en 1762 et que l'on peut observer, entre autres, dans les dictionnaires d'Alletz (1770), de Roubaud (1785), et dans une certaine mesure aussi dans le remarquable Dictionnaire critique de la langue française de l'abbé Féraud (1787–1788). ² La cinquième édition du DA (1798) poursuit, elle aussi, cette trajectoire, mais d'une manière moins révolutionnaire que l'on pourrait croire a priori.

Même si l'idée de l'enrichissement nécessaire du lexique n'est pas nouvelle, le terme même de néologie n'apparaît précisément que dans l'édition du DA de 1762 où elle obtient ses premiers titres de noblesse – la néologie est qualifiée en effet d'un «art de faire, employer des mots nouveaux» et qui a «ses principes, ses lois, ses abus. Un traité de néologie bien fait, seroit un ouvrage excellent, & qui nous manque». Elle est opposée au «néologisme» qui est «un abus». Cette distinction sera, comme nous le verrons, évoquée encore chez Mercier. Dans les deux articles (Néologisme et Néologique) qu'il signe dans l'Encyclopédie Diderot – d'Alembert, Nicolas Beauzée est plutôt réservé quant à l'emploi d'«expressions nouvelles»: «Un auteur qui connoit les droits & les décisions de l'usage ne se sert que des mots reçus, ou ne se résout à en introduire de nouveaux que quand il y est forcé par une disette absolue & un besoin indispensable...» Il estime même «qu'il y auroit (...) quelque utilité à donner tous les cinquante ans le dictionnaire *néologique* du demi siècle. Cette censure périodique, en réprimant l'audace des *néologues*, arrêteroit d'autant la corruption du langage qui est l'effet ordinaire d'un *néologisme* imperceptible dans ses progrès ...» Il

1 à Paris, chez Moussard et Maradan, An IX – 1801, 2 tomes

2 Dictionnaire critique de la langue française, à Marseille, chez Jean Mossy, 1787–1788, 3 vol.

reprend la même argumentation dans l'article *Néologique* de l'Encyclopédie méthodique (II/652).³

Dès le XVII^e siècle, l'enrichissement de la langue peut être dicté par trois impératifs d'ordres différents : la nécessité, l'euphonie et l'analogie. (cf. Mormile 1973 : 113). Il n'est pas surprenant de voir que face au pouvoir de l'Usage, tous les grammairiens de l'époque, justifient d'abord toute tentative d'introduire des « mots nouveaux » par une nécessité. Ce n'est que s'il l'on constate un « manque » que l'on est autorisé à proposer au libre arbitre de l'Usage, ce « législateur naturel, nécessaire, & exclusif » (Encyclopédie Diderot-D'Alembert, art. *Langue*) un « mot nouveau ». Vaugelas (II/175) accepte parfois un néologisme, mais n'oublie jamais de le justifier par la nécessité comme par exemple dans le cas du mot *transfuge* : « Ce mot est nouveau, mais reçu avec applaudissement à cause de la nécessité que l'on en avoit ». ⁴ Ménage qui s'est hasardé à proposer *prostateur* ne manque pas de préciser (p. 439) que « ce mot de *Prostateur* nous estoit donc nécessaire ». ⁵ Voltaire, plutôt fidèle aux traditions puristes du XVII^e siècle, se demande : « Qu'avons-nous besoin d'employer des mots comme *éduquer, suspecter, sentimentier, élogier, égaliser, mystifier* et tous ces termes dont se servent des auteurs qui ont parlé allobroge en français » ⁶ Dans l'article *Néologie, Néologisme* de son Dictionnaire des synonymes (III/255), Roubaud est, lui aussi, tout-à-fait formel sur ce point : « La *néologie* a ses loix & ses regles : la premiere de ces loix est de n'ajouter à la Langue que ce qui lui manque... ». ⁷ L'aspect euphonique sert très souvent d'argument dans les discussions et il peut même l'emporter sur l'analogie. « Ce mot est tres-beau », dit Ménage à propos de *venusté* ⁸. Quand Thomas Corneille défend contre l'avis de Vaugelas le verbe *ambitionner*, il n'oublie pas de remarquer que « c'est un mot qui sonne bien à l'oreille » ⁹ Dans l'article *François* (Encyclopédie Diderot-d'Alembert), Voltaire va jusqu'à faire de l'euphonie un principe universel : « Toutes les nations adoucissent à la longue la prononciation des mots qui sont le plus en usage; c'est ce que les Grecs appelloient *euphonie*. » Il n'est pas rare de trouver des remarques concernant l'euphonie dans les ouvrages de grammaire du XIX^e siècle. Citons, à titre d'exemple, ce passage de la neuvième édition (1840) de la Grammaire des grammaires de Girault-Duvivier : les féminins *inventrice, inspectrice* auraient été adoptés à la place des formes attendues *inspecteuse, inventeuse* « parce que ces mots appartiennent plutôt au style noble qu'à la langue usuelle »,

³ Encyclopédie méthodique – Grammaire et littérature, à Paris chez Panckoucke, à Liège chez Plomteux, 1785, 3 vol.

⁴ Remarques sur la langue française, éd. Chassang, Léopold Cerf, s.a., 2 vol.

⁵ Ménage, Gilles, Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise, Segonde édition, à Paris, chez Claude Barbin, 1675

⁶ cité d'après Vernier, Léon, *Etude sur Voltaire grammairien*, Hachette, Paris, 1888

⁷ Nouveaux synonymes françois, à Paris, chez Moutard, 1785, 4 vol.

⁸ Observations, chap. CCCXII, p. 538–9

⁹ cité dans Vaugelas II/34

mais aussi peut-être parce que « *inspecteuse, inventeuse, etc.*, ne flattent pas agréablement l'oreille; » ¹⁰

Dès le XVII^e siècle, l'analogie est bien présente chez les grammairiens et lexicographes comme un principe permettant de former des mots nouveaux. Quand Vaugelas examine le mot *seriosité*, il souligne entre autres (cf. Vaugelas I: 399–400) l'aspect analogique: *seriosité* est formé à partir de l'adjectif *sérieux* comme *curiosité* à partir de *curieux*. Bouhours invoque le même principe quand il se prononce en faveur de *difficilteux*, « mot de conversation; qui passera dans les Livres si je ne me trompe. » ¹¹: *difficilteux* maintient le même rapport avec *difficulté* que *majestueux* avec *majesté*. Dans ses *Nouvelles Observations*, Alemand défend le mot *abandon*, parce qu'il « *est formé suivant l'analogie d'une infinité d'autres mots* ». ¹²

Au XVIII^e siècle, on assiste à un remarquable d'effort de théorisation de cette notion. L'Encyclopédie Diderot-d'Alembert en fait d'abord le principe fondamental de la formation des mots: « En matiere de langage, nous disons que les mots nouveaux sont formés par analogie, c'est-à-dire que des noms nouveaux sont donnés à des choses nouvelles, conformément aux noms déjà établis d'autres choses, qui sont de même nature & de même espece. » (article Analogie). Dans l'Encyclopédie méthodique, Beauzée va encore plus loin dans la théorisation: si Roubaud estime (cf. supra) qu'à côté de l'analogie, il y a aussi le « génie » et les « formes propres de la Langue », Beauzée (art. Analogie, I/176) accorde à l'analogie, cette « sauve-garde des langues » un pouvoir explicatif absolu. Si l'on n'arrive pas à expliquer un phénomène à l'aide de ce mécanisme, c'est qu'il doit exister un principe sous-jacent qui nous échappe. Le passage mérite qu'on le reproduise ici: « Si l'*Analogie* laisse subsister quelques exceptions apparentes, ne croyons pas aisément que la loi générale soit violée: croyons plus tôt que nous n'en connoissons pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres lois plus générales ou plus essentielles; & que ce qui paroît l'exception d'un principe, n'est que la conséquence nécessaire d'un autre, dont nous oublions ou méconnoissons l'influence. » Comme « La Grammaire n'est qu'un abrégé des *Analogies*, & les *Analogies* sont une Grammaire détaillée » (ibid. p. 180, Beauzée cite ici Changeux), on peut recourir à l'analogie pour trancher en cas d'un usage « partagé », car c'est « l'unique moyen de décider la préférence en pareil cas » (ibid. p. 178). L'usage n'est pas entièrement contesté, mais il se trouve confiné désormais dans des limites bien précises: « Le droit de l'Usage est 1^o, de fournir les premiers exemples, d'après lesquels doit procéder l'*Analogie*; 2^o. d'en confirmer les décisions par son autorité: le droit de l'*Analogie* est, 1^o, d'étendre, par des règles générales applicables à tous les cas

¹⁰ Grammaire des grammaires, par Ch.P. Girault-Duvivier, Neuvième édition, A. Cotelle, Paris, 1840, p.243–244

¹¹ Bouhours (le P.) – Suite des Remarques nouvelles sur la Langue française, à Paris, chez George et Lotuis Josse, 1692, p.325–326

¹² Alemand, Louis-Auguste, *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François sur la langue*, A Paris, chez Jean Baptiste Langlois, 1688

semblables, les premières décisions de l'Usage; 2°. de diriger sur ce principe les productions de l'Usage, d'en empêcher ou d'en arrêter les écarts, & de réclamer hautement contre sa tyrannie, s'il s'obstine à quitter les voies lumineuses & simples de la raison pour se fourvoyer dans les sentiers obscurs & difficiles du caprice.» Il semble que quelques décennies plus tard, le rapport entre l'usage et l'analogie va à nouveau pencher en faveur de l'usage. Beauzée précise encore que: «Si l'autorité de l'Usage est entre les mains de la multitude, qu'il faut ménager; celle de l'*Analogie* est entre les mains des gens de Lettres & surtout des maîtres de l'art, qu'il faut écouter.» (ibid. p. 178), Molard¹³ qui inaugure toute une série de manuels du type «Ne dites pas, mais dites» qui deviendront très populaires tout au long du XIX^e siècle, fait apparaître une optique tout-à-fait différente. En commentant le verbe *éduquer*, qui est une «faute» («Dites, *élever*»), il estime que «le peuple, obéissant presque toujours aux lois de l'analogie, a fait *éduquer* du mot *éducation*.» On trouve une remarque semblable dans l'article *Dépersuader*: «On a fait *dépersuader* par analogie, comme de *coudre* on a fait *découdre*; mais cette loi ne s'applique pas à tous les mots.» (ibid. p. 94). Nous verrons que Mercier est tiraillé entre ces deux conceptions opposées: d'un côté l'idée d'un principe tout-puissant représentant la raison des Lumières qu'est l'analogie, et de l'autre côté la reprise de l'ancienne distinction entre un bon et un mauvais langage avec l'Usage pour le seul juge. L'analogie, instrument des «gens de Lettres & surtout des maîtres de l'art» va changer de mains: désormais, elle appartient au peuple qui s'en sert au détriment de l'Usage!

L'analyse analogique de Beauzée a évidemment ses limites. Plusieurs décennies avant l'apparition d'une philologie historique et plus d'un siècle avant Sausure, il est bien évidemment incapable de faire une distinction entre l'aspect diachronique et l'aspect synchronique. S'il a raison d'approuver l'orthographe du *plomb* par l'analogie avec les dérivés comme *plombage*, *plomber*, *plombier* (ibid. p. 179), la même analyse s'avère incorrecte pour *dépôt*, *entrepot*, *impôt* par rapport aux «dérivés» *déposer*, *entreposer*, *imposer*. (ibid. p. 179). L'analogie de Beauzée est – et on en comprend facilement les raisons – bien plus «matérielle» que «fonctionnelle», c'est un «rapport de ressemblance ou d'approximation qu'il y a entre une lettre & une autre lettre, ou bien entre un mot & un autre mot, ou enfin entre une expression, un tour, une phrase, & un autre pareil». (ibid. p. 176). Par voie de conséquence, «il n'y a point d'*Analogie* entre notre *on dit* & le *dicitur* des latins, ou *si dice* des italiens: ce sont là des façons de parler propres & particulières à chacune de ces langues. Mais il y a de l'*Analogie* entre notre *on dit* & le *man sagt* des allemands: car *on* vient de *homo*, & *man sagt* signifie l'*homme dit*; (ibid. p. 176).

Roubaud, quant à lui, a des vues extrêmement intéressantes sur ce qu'il appelle la «valeur des terminaisons» (III/166–9): pour lui, par exemple, «la terminaison *ier* indique très-communément l'habitude, l'attachement, l'exercice, le métier même, comme dans *Ouvr-ier*, *Jardin-ier*, *Cordel-ier*, & mille autres sem-

¹³ Molard, Etienne, *Le Mauvais langage corrigé*, à Lyon chez Yvernault et Cabin, à Paris chez Brunot-Labbé et Lenormant, 1827, p. 106

blables en matière d'art et de profession (ibid. p.169). Comme «la terminaison *eux* marque la force, l'habitude, l'abondance, l'excès, l'affectation d'une qualité, d'être tel» (III/15), il peut en conclure que «l'incertitude & l'arbitraire cessent, tout est clair, l'usage se fixe.» (III/167). On peut y voir en quelque sorte une anticipation des analyses bien connues des adjectifs *laiteux* et *laitier* faites par Danielle Corbin. L'objectif ultime de Roubaud est cependant d'ordre normatif : si l'usage s'écarte de ce qui est prévisible à partir de la «valeur des terminaisons», il faut qu'il soit corrigé. Le débat sur le sens des adjectifs *matinal*, *matineux* et *matinier* remonte à Vaugelas (cf. *l.p.* 253), mais Roubaud est peut-être le premier à proposer une solution fondée sur ses analyses des «terminaisons» : «un Chasseur qui se leve de grand matin un jour de chasse, est *matineux* : un Laboureur qui se leve tous les jours de bon matin, est *matinier*».(III/169).

L'année 1801 voit paraître, outre la Néologie de Mercier, un autre ouvrage tout-à-fait remarquable, à savoir un «Abrégé d'un Cours complet de Léxicologie» signé par P.R.F. Butet.¹⁴ Le livre a dû recevoir un accueil favorable (cf. Branca-Rosoff 1985 : 58), Destutt de Tracy le cite dans ses *Eléments d'idéologie*. Fasciné par la nouvelle nomenclature scientifique des chimistes, Butet va essayer de l'appliquer au lexique : «Si les Chimistes, me suis-je dit, ont pu convenir de représenter, par des mots affectés des mêmes terminaisons, les substances dans la composition desquelles entrent les mêmes éléments, pourquoi, dans la composition d'une langue philosophique, ne pourrait-on pas, avec autant de succès, exprimer, par des dénominations dont la désinence est la même, les idées qui auraient des traits de ressemblance dans leur forme métaphysique?» (Discours préliminaire, p. ii-iii). En poursuivant cette logique, il affirme même, sur un ton presque prophétique (ibid. viij-ix) : «On ne peut donc nier la liaison des mots dans leur formation, sans violer la règle du *sens commun*; il doit donc exister un système de Léxicologie» (c'est moi, J. Š., qui souligne). Certaines de ces formulations frappent en effet par leur modernité : il s'aperçoit que «beaucoup de composés avoient pour base des mots inusités; ainsi, par exemple, *vineux*, *joyeux*, *peureux*, dans l'ordre postpositif, sont en formule générique les *réplétifs* de *vin*, *joie*, *peur*, qui sont des mots usités; mais *fameux*, *frauduleux*, *curieux*, sont les *réplétifs* des mots *fame*, *fraudule*, *curie*, qui ne sont point en usage en français, mais dont la valeur y existe en état de combinaison.» (ibid. xxx-xxxj). Avec une rigueur étonnante, il va jusqu'à diviser «les composés ou dérivés en composés ou dérivés à base *réelle*, ou à base *hypothétique*.»! Ce discours par ailleurs très moderne ne peut pas dépasser bien entendu son contexte historique – tout ce qui relève du diachronique/synchronique lui échappe forcément. En plus, une adaptation trop mécanique du système de nomenclature chimique le force à étiqueter toute catégorie de dérivés : comme par exemple tous les oxides sont classables sous une seule catégorie, les dérivés d'un seul et même type, en l'occurrence ceux en *-eux*, peuvent (et doivent) l'être aussi (les postpositifs *réplétifs*).

¹⁴ Abrégé d'un Cours complet de Léxicologie à l'usage des Elèves de la quatrième Classe de l'Ecole Polymathique, à Paris, chez Renouard, An IX - 1801

Dans sa Néologie, Mercier reste plus ou moins fidèle au principe de formation analogique. S'il lance le masculin *cantateur* formé d'après le féminin *cantatrice* ou qu'il défende *amatrice*, il s'inspire implicitement ou explicitement de ce principe. Certaines de ses idées rappellent Roubaud : «Le système accessoire de dérivation est intimement lié à la nature du premier, dont il est sorti en second ordre; et pourquoi ne serait-il pas, comme lui, plutôt nécessaire que conventionnel?» (Introduction, p. xxix). Il récuse toutefois l'idée d'une règle contraignante, surtout en matière d'enrichissement de la langue («que craignez-vous, lorsque vous supprimerez vos règles? elles sont la plupart si arbitraires».) (ibid. p. v), tout en reconnaissant qu'il existe des «lois fondamentales» (ibid. p. x). Son attitude volontariste vis-à-vis de la langue, du moins dans le discours «programmétique» qu'est cette longue introduction, est tout-à-fait patente. Il va même jusqu'à dire que «la langue est l'instrument qui doit obéir» ! (ibid. p. iv). Branca-Rosoff (1985 : 62) a tout-à-fait raison de constater que «Mercier annonce bien le triomphe des auteurs sur les grammairiens et les professeurs», mais est-il toujours vrai que, comme elle dit (ibid. : 61), «Mercier se situe en dehors des «bornes» de la langue»? Je vais proposer, dans les lignes qui suivent, d'analyser trois exemples-types de dérivés amplement représentés dans le *Vocabulaire des mots nouveaux* (verbes en *-iser*, dérivés nominaux/adjectivaux en *-ateur* et adjectifs en *-eux*) pour essayer de cerner d'une façon approfondie la «méthode Mercier» en matière de dérivation. Je laisserai donc délibérément de côté, faute de place, d'autres types de néologismes (vieux mots ressuscités comme l'adjectif *pers*, cette espèce de mot-valise qu'est *décaput* censé remplacer *guillotine*, la grande variété de formations savantes comme *absconder* dont certaines ont été adoptées par la suite, comme par exemple l'adjectif *avunculaire*, etc.).

Si l'on fait un inventaire général des différents types de dérivés que l'on trouve dans la Néologie, on peut établir, très sommairement, la typologie suivante :

- a) dans la première catégorie, on trouve des mots comme *candorique* (adjectif formé à partir de *candeur*). On voit toute de suite qu'il s'agit d'une formation déviante : aucun adjectif français n'est construit à partir des féminins savants en *-eur* qui ne sont pas de vrais dérivés. En plus il existe souvent des adjectifs correspondants, eux aussi savants, qui bloquent l'apparition d'une formation concurrente (*ferveur-fervent*, *candeur-candide*, *ardeur-ardent*, *stupeur-stupide*, etc.);
- b) dans la deuxième catégorie peuvent être rangés les dérivés formés correctement, mais dont l'adoption par la langue reste bloquée par toute sorte de contraintes d'ordre pragmatique, conceptuel ou autre. Prenons comme exemple le mot *aveugleté* (pourtant attesté en ancien et moyen français)¹⁵ qui est incontestablement bien formé, mais dont l'adoption se trouve bloquée par le terme établi de *cécité*. On peut ranger également dans cette catégorie les mots comme *brûlerie* ou *menterie* (employé couramment au Québec) concurrencés, entre autres, par *incendie* et *mensonge*.

¹⁵ cf. Godefroy I/325

- c) la troisième catégorie peut regrouper des mots bien formés et qu'on peut qualifier de potentiels (on a l'habitude de les représenter avec une pastille °). Si certaines conditions sont remplies, ils peuvent être activés – pensons au mot *indésirable* proposé par Mercier et qui ne serait répandu, d'après le PRE, qu'en 1911!¹⁶ Le *Vocabulaire des mots nouveaux* contient un nombre relativement élevé de ces néologismes dont certains sont attestés dans le TLF (°*fanatiseur*, °*indevincible*, °*indisputable*, etc.)¹⁷
- d) dans la quatrième catégorie, on y mettra les mots forgés ou proposés par Mercier et qui sont restés dans l'usage (tous les niveaux de la langue confondus). Il s'agit parfois de mots qui sont aujourd'hui tout-à-fait courants comme les verbes *cataloguer* ou *caricaturer* ou des noms comme *vulgarisme*.

Les verbes en *-iser*, qui constituent aujourd'hui un patron dérivatif très productif (le PRE en recense plus de 500), sont formés sur des bases nominales et adjectivales (cf. Dubois-Dubois Charlier 1999: 248–256, TLF, art. *-iser* suffixe). La base nominale peut être un N humain (*clochard* → *clochardiser*), un N inanimé (*budget* → *budgétiser*, *accessoires* → *accessoiriser*) ou nom propre (*Pasteur* → *pasteuriser*, *Finlande* → *finlandiser*, *Tchernobyl* → *tchernobyliser*). Le verbe ainsi formé est normalement transitif (le complément n'étant pas effaçable) et le sens en est compositionnel en ce sens (notamment pour ce qui est des N propres) que le suffixe sélectionne une ou plusieurs propriétés ou traits sémi-ques qui font partie du stéréotype sémantique du N en question (Tchernobyl = explosion de la centrale nucléaire, etc.) Quant aux verbes formés sur bases adjectivales selon le modèle: [X adj + iser] + N = rendre N Xadj (*fidéliser la clientèle* = *rendre la clientèle fidèle*), ils sont également le plus souvent transitifs, mais on peut relever un certain nombre d'emplois intransitifs: (a) certains verbes déjà anciens n'ont pas d'emplois transitifs (*sympathiser* ne veut pas dire rendre sympathique). Dans un certain nombre de cas, le verbe n'a eu, dans un premier temps, qu'un emploi intransitif et ce n'est que beaucoup plus tard que l'emploi transitif, au sens plus ou moins compositionnel, fait son apparition. Pour donner un exemple, le verbe *moraliser* est attesté dans le DA 1694¹⁸ comme un verbe « neutre » (c'est-à-dire intransitif). Ce n'est que dans l'édition de 1835 qu'on relève un premier emploi transitif: *moraliser qqn* = lui faire de la morale, l'emploi au sens pleinement compositionnel, *moraliser* = rendre qqn (plus) moral n'étant attesté que dans l'édition de DA de 1935. Restent intransitifs aussi des verbes du type *pétrarquiser*, *platoniser*, etc., alors que d'autres du même type comme *italianiser* ont développé les deux emplois, l'intransitif étant considéré aujourd'hui comme vieilli (selon le PRE: employer en français des expressions empruntées à l'italien). (b) dans certains cas, le verbe, même relativement

¹⁶ Je cite d'après l'édition électronique sur CD-ROM, 1996

¹⁷ Trésor de la langue française, version électronique disponible sur www.atilf.fr

¹⁸ j'utilise la version électronique: Les Dictionnaires de l'Académie française, Champion Electronique, Paris 2000

récent comme *culpabiliser* (attesté pour la première fois en 1946) connaît également des emplois intransitifs (*culpabiliser les victimes* vs *il n'arrête pas de culpabiliser*). *Convivialiser* serait aussi de ce type. (c) si l'on laisse de côté certaines formations calquées sur l'anglais (*initialiser, décimaliser, coloriser, etc.*) et les verbes faits à partir des bases anglaises (*stariser, squattériser, sponsoriser, chartériser, etc.*), il existe également des verbes de formation récente dont les sens n'est guère compositionnel – prenons pour l'exemple le verbe *césariser* (faire subir une césarienne, attesté vers le milieu du XX^e siècle d'après le PRE). (d) alors que les couples du type *dramatiser/dédramatiser, crédibiliser/décrédibiliser* ne posent pas de problème quant à leur formation ([Préf + [Adj/N + iser]]), les verbes comme *dératiser, destaliniser, etc.* n'admettent pas cette analyse. Si l'on veut écarter l'hypothèse d'une formation parasynthétique, on peut supposer (cf., entre autres, Fradin 2004) l'existence de verbes potentiels *°ratiser, °staliniser*, parfaitement bien formés, mais non attestés pour des raisons conceptuelles ou pragmatiques (mais on comprendrait facilement ce que voudrait dire *staliniser un pays*).

(e) on relève aussi des couples formés à partir des bases nominales et/ou adjectivales avec des variations allomorphiques dont les sens sont, ou tendent à être, différenciés: *optimaliser/optimiser, grammaticaliser/grammatiser*.

En règle générale, on peut dire que les verbes en *-iser* semblent évoluer, dans une perspective diachronique, vers des emplois plutôt transitifs. Voyons maintenant une petite ébauche de l'histoire de ces verbes aux XVII^e et XVIII^e siècles qu'on va exemplifier par la suite à l'aide du néologisme qu'était *égaliser*. Le TLF (ibid.) précise, il est vrai, que ce suffixe est « bien représenté tout au long de l'histoire de la langue », mais aux XVII^e et XVIII^e siècles, le tableau est plus nuancé. Brunot (IV: 462 et ss.) ne relève que relativement peu d'exemples de néologismes en *-iser* (*caractériser, légaliser, ridiculiser, satiriser, tranquilliser* et *nouvellizer* qui n'a pas survécu) et parmi les remarqueurs de la seconde moitié du XVII^e siècle, il n'y a peut-être que Andry de Boisregard qui accepte sans réserve (« ces mots sont fort bons ») les néologismes du type *latiniser, franciser, catholiser*.¹⁹

Commençons par Vaugelas. On se souviendra de son enthousiasme un peu inattendu pour *débrutaliser* (II: 229, cf. aussi Brunot III: 197–8): « On a fait un mot en nostre langue depuis peu, qui est *debrutaliser*, pour dire oster la brutalité, ou faire qu'un homme brutal ne le soit plus, qui est heureusement inventé, et je ne sçaurois croire qu'estant connu, il ne soit receu avec applaudissement. Au moins tous ceux à qui je l'ay dit, luy donnent leur voix, et pas un jusqu'icy ne l'a condamné pour sa nouveauté, comme on fait d'ordinaire tous les autres (...) » Il est pour le moins étonnant de constater que le verbe *brutaliser* n'apparaît que dans la quatrième édition du DA (1762): *brutaliser*: « Outrager quelqu'un avec des paroles dures et brutales » (les Académiciens n'oublient pas de signaler

¹⁹ Andry de Boisregard, *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du Langage*, à Paris, chez Laurent D'Houry, 1689, p. 180

qu' » il n'est que de la conversation »), ce qui n'est donc pas le sens prédictible (compositionnel) de « rendre quelqu'un brutal ». Notons encore que cette quatrième édition, très ouverte, comme on sait, à des mots « nouveaux », est aussi plus riche en entrées en *-iser* (*humaniser, diviniser, généraliser, pédantiser, etc.*). (*Brutaliser* ne figure ni dans Furetière ni dans Richelet et fait également défaut dans beaucoup de dictionnaires du XVIII^e siècle (Danet) ²⁰, à l'exception de Féraud.

Le verbe *égaliser* mérite que l'on s'y attarde un tout petit peu. On le trouve dans les dictionnaires du XVI^e siècle (*equalizer = aequare* dans les Mots françoys d'Estienne, dans Nicot, Cotgrave 1611 (*equalizer = to match, equall, levell, make one thing like another*). Le DA 1694 lui attribue un sens juridique spécialisé (la langue du Palais) et la définition laisse penser qu'il est considéré comme un peu vieilli : « Terme dont on se sert encore au Palais, et qui veut dire, *Rendre des partages égaux* ». Il figure également dans le Dictionnaire des Arts et des Sciences de Thomas Corneille (1695) avec la même marque d'usage : « Vieux mot qui n'a plus d'usage qu'au Palais... » Richelet ne l'a pas, Furetière le qualifie également de « vieux mot qui se dit encore au Palais ». Au XVIII^e siècle, la situation évolue : le développement des verbes en *-iser* subit d'abord la pression du très influent Dictionnaire néologique (1726) de l'abbé Desfontaines qui désapprouve *généraliser* (p. 43) et *uniformiser* (p. 100), mais ils sont relativement nombreux dans l'Encyclopédie Diderot -D'Alembert (36 occurrences pour le verbe *égaliser*). La quatrième édition du DA (1762) est la première à faire apparaître, entre autres, *diviniser, généraliser, humaniser*. Ce sont surtout les « néologues » de la seconde moitié du XVIII^e, à commencer par Alletz (où l'on trouve par exemple *généraliser* et *rivaliser*), qui réhabilitent les verbes en *-iser*. Le témoignage extrêmement intéressant est celui de Roubaud (1785) dont l'article « *Egaler, Egaliser* » (II/ 56–57) mérite une citation et un commentaire : « Au jugement de M. de Voltaire, c'est un barbarisme de mot que de dire *égaliser les fortunes*. Cependant *égaliser* est un mot français qui se trouve dans tous les Dictionnaires, à la vérité comme un mot vieux dans les Dictionnaires nouveaux. » (...) *Egaliser* a une idée propre, bien distincte, & différente de l'idée propre à *égaler*. Par sa simple terminaison verbale, *égaler* signifie proprement être ou mettre à l'égal d'un autre; &c.; & par la terminaison composée, *égaliser* signifie rendre égal, plein, uni, semblable, pareil, &c.; comme *aiguïser* signifie rendre aigu, *volatiliser, rendre volatil, &c.*; les deux terminaisons sont très-différentes; l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est; l'autre exprime une action, ce que l'on fait de la chose. Pour bannir ce dernier mot, il a fallu que le premier usurpât insensiblement l'acception, l'office & la place du second. *Egaler* s'est donc chargé d'un nouveau sens; & l'on sçait que le double sens nuit à la clarté & à la netteté du discours. En flétrissant *égaliser*, il a fallu flétrir aussi *égalisation* qui en dérive: or ce mot est nécessaire pour exprimer l'action d'*égaliser* ou d'*égaler*, si l'on veut. Dans cette vûe, les Astronomes, les Algébristes ont fait *équation*; des Jurisconsultes & d'autres Auteurs ont fait *égale-*

²⁰ Grand Dictionnaire françois et latin, nouvelle édition, à Lyon chez Deville et Chalmette, 1735

ment, égalation qui n'ont pas eu beaucoup de succès. Ces efforts prouvent le besoin que l'on a du mot ancien." Visant probablement le dictionnaire de Danet paru la même année (1785) où l'on ne relève effectivement que le verbe *égaler*, Roubaud présente le même type d'analyse fondé sur l'analogie avec une vision tout-à-fait remarquable des «solidarités» suffixales – *égalisation* présuppose le verbe *égaliser*, etc.

Sous la Révolution, les verbes en *-iser* se développent sensiblement (cf., entre autres, Seguin 1972: 249), notamment dans le lexique politique. Dans la cinquième édition du DA (1798)²¹ figurent pour la première fois les verbes *démoraliser*, *désorganiser*, *régulariser*, *municipaliser*, etc. Le dictionnaire de Snetlage²² témoigne, lui aussi, de cette tendance (*confraterniser*, *dépopulariser*, *coaliser*, *républicaniser*, *patriotiser*, etc.).

Voilà un bref historique des verbes en *-iser* qui nous sert à mieux situer les néologismes de Mercier.²³ Ils sont une centaine au total, ce qui représente un ensemble important par rapport aux quelque 2900 entrées de son Vocabulaire. Dans ce cas-là aussi, on pourrait en ébaucher une petite typologie qui va ressembler à celle qu'on a établie un peu plus haut :

- a) formations déviantes, relativement rares, comme *dépaterniser*: à partir des adjectifs de type savant comme *paternel*, on forme des verbes comme *°(dé)paternaliser* avec une variation allomorphique;
- b) formations morphologiquement correctes, mais dont l'adoption par la langue est restée bloquée par des verbes usuels du même sens – exemple: *nobiliser*; ou encore des verbes qui renvoient à un contexte historique précis comme *juillettiser*;
- c) une grande quantité de verbes que l'on peut qualifier de potentiels et qui sont parfois attestés dans le TLF comme *amabiliser* («la société des femmes amabilise l'homme»);
- d) beaucoup de verbes (dont certains sont empruntés à d'autres auteurs) sont aujourd'hui des mots courants comme *criminaliser*, *uniformiser*, *immobiliser*, *fidéliser*, etc. Remarquons que certaines de ces innovations lexicales ont complètement changé de sens: *hospitaliser* ne veut plus dire aujourd'hui offrir son hospitalité ou faire preuve d'hospitalité, *urbaniser* ne signifie pas apprendre à quelqu'un les bonnes manières (d'*urbanité*). Mercier donne aussi, on s'en doute, le verbe *égaliser*. Dans sa «définition lexicographique», il cite Linguet: «*La Bastille, comme la mort, Egalise tous ceux qu'elle engloutit.*»

Il n'est pas sans intérêt sans de noter également que les verbes en *-iser* ne sont pas du goût de tout le monde, comme en témoigne l'opposition farouche de

²¹ disponible en version électronique sur le site www.uchicago.edu

²² Snetlage, Léonard, Nouveau Dictionnaire français et allemand, a Gottingue, chez Jean Chrétien Dieterich, 1795

²³ Mercier écarte «(à quelques exceptions près) les mots qui tiennent à la révolution» – Introduction, p. xv

La Harpe ²⁴ et que le dictionnaire de Boiste ²⁵ semble revenir, dans certains cas, aux sens que ces verbes avaient eu bien avant la Révolution : *centraliser*, c'est réunir au centre; *désorganiser*, c'est détruire les organes, etc.

Les noms en *-ateur* forment chez Mercier une catégorie relativement bien représentée. Si l'on laisse de côté un certain nombre de latinismes pur sang comme *cunctateur*, *laudateur*, *joculateur* ou *occultateur* etc., aussi bien que ceux que l'on pourrait classer dans les catégories b) et c) comme *désapprobateur* ou *estimateur*, il nous reste trois groupes : premièrement, des noms qui, du moins au plan morphologique, sont restés dans la langue comme *animateur*, *restaurateur*, *éducateur* ou *illustrateur*. Deuxièmement, il n'a pas pu éviter certains mots récents comme *agitateur*. A la différence de Snetlage : « ce mot est tout nouveau et se dit d'un homme, qui cause du trouble dans l'état en excitant le Peuple par toutes sortes de machinations à se remuer contre le Gouvernement établi », Mercier évite de donner au mot une coloration trop politique : « Tel Agitateur d'un peuple est un grand homme; tel autre n'est qu'un misérable stipendié. Les époques, les intentions, le succès impriment à ce mot les acceptions les plus opposées ». Fidèle à sa volonté de ne pas puiser dans le récent vocabulaire révolutionnaire, on ne trouve chez lui ni *spéculateur* ni *épurgateur*.

Troisièmement, le cas du mot *assassinateur* présente un autre intérêt. Dès le XVII^e siècle, on dispose en effet de plusieurs témoignages montrant que la langue essayait de former, à partir du verbe *assassiner*, un dérivé agentif « régulier » en *-ateur*. Bouhours (cf. Doutes, p. 13-14) critique des « écrivains illustres » qui « ne se contentent pas d'assassin », mais lancent *assassinateur*. On trouve la même observation chez Ménage (Observations, p.582) : « Il faut dire *assassin*, en parlant de la personne qui a assassiné; & non pas *assassinateur*, comme plusieurs disent : » Dans le Mauvais langage corrigé de Molard, on trouve : « Assassinéur - Dites, *assassin*. Le peuple dit souvent : on a commis un *assassin*, au lieu de dire, un *assassinat*. » (p. 26) Il semble que Mercier se fait ici écho, probablement inconsciemment ²⁶ d'une ancienne tendance de la langue à former un agentif régulier en *-eur/ateur*.

Terminons notre survol des « hardiesses » de Mercier avec les adjectifs en *-eux*. Très à la mode vers le milieu du XVI^e siècle, ils le sont un peu moins au XVII^e, mais trouvent dans certains cas un accueil favorable auprès les grands arbitres du bon usage – citons l'engouement de Vaugelas pour *plumeux* (I/39) ou celui de Bouhours pour *difficulieux* (Remarques Nouvelles, p. 325). Mercier a proposé plusieurs dizaines d'adjectifs en *-eux* dont certains étaient attestés depuis longtemps (*herbeux*, 1553, *impécunieux* 1677). Comme dans le cas des ver-

24 Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la Persécution, seonce édition, à Paris, chez Migneret, An V – 1797, p. 116-117, note (1)

25 P.C.V. Boiste et J.F. Bastien, Dictionnaire universel de la langue française, nouvelle édition, à Brunswick, chez G.C.E. Meyer, 1822

26 Le texte complet de l'entrée *Assassinateur* est le suivant : *Oreste fut l'Assassin de sa mère, et Pyrrhus l'Assassinateur de Polixène. Parmi cette horde d'Assassins, il fesait le métier d'Assassinateur.*

bes en *-iser* ou des adjectifs/agentifs en *-ateur*, on y trouve des formations déviantes comme *déguelleux*, des latinismes comme *quiéteux* ou *cauteleux*, des mots comme *chagrineux*, bien formés mais bloqués probablement par l'existence (sporadique il est vrai) de l'adjectif *chagrin,e*, mais aussi des dérivés que la langue a gardés : *acrimonieux* ou *verveux*, entre autres.

Cet esprit rebelle nous a donc légué un héritage fascinant. Ce n'est peut-être qu'aujourd'hui qu'on est vraiment capable d'apprécier toute cette hardiesse néologique à sa juste mesure et de la replacer dans un contexte historique. Le citoyen Mercier a été un des premiers à oser franchir l'ombre de Vaugelas.

Références

- Auroux, S. (1992), *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Mardaga, Liège;
- Branca-Rosoff, S. (1985), *Le loyaume des mots, Lexique et institutions*, Lexique 3, Presses Universitaires de Lille, Lille;
- Brunot, F. (1903–1966), *Histoire de la langue française*, III, IV, VI/1, X, A. Colin, Paris
- Chaurand, J. (1977), *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Bordas, Paris;
- Dubois, J.- Dubois-Charlier, F. (1999) – *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan
- Dougnac, F. (1982), La néologie, *Histoire Epistémologie Langage* IV/1, pp. 67–72, Presses Universitaires de Vincennes, Paris;
- Fradin, B. (2004), *Nouvelles approches en morphologie*, PUF, Paris
- Mormile, M. (1973), *La néologie révolutionnaire de Louis-Sébastien Mercier*, Bulzoni, Roma;
- Proschwitz, von, Gunnar (1966) – Le vocabulaire politique au XVIII^e siècle avant et après la Révolution. Scission ou continuité?, in: *Le Français moderne*, 34/2, 1966, pp. 87–102;
- Seguin, J.-P. (1972), *La langue française au XVIII^e siècle*, Bordas, Paris-Bruxelles-Montréal;